



Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministère de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de de la Forêt
78 Rue de VARENNE
75349 PARIS 07 SP

Objet : TATFNB et enjeux pour le développement forestier

Schiltigheim, le 5 décembre 2016

Monsieur le Ministre,

En 2017, notre fédération de dix associations forestières locales et la Chambre d'Agriculture d'Alsace devraient fêter 50 années de développement forestier. Cet anniversaire serait fortement terni par la suppression des moyens financiers, notamment la Taxe Additionnelle à la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Depuis 2012, nous sommes pleinement engagés dans le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier d'Alsace. Vous pouvez prendre connaissance de nos résultats honorables dans le dépliant intitulé : « Des hommes et des forêts dans la vie des territoires – Bilan des actions du PPRDF Alsace de 2012 à 2015 » (site Internet : www.forestiersdalsace.fr).

Si j'ai bien compris la proposition de votre Ministère dans le cadre de la discussion parlementaire de la Loi de Finances 2017, la TATFNB collectée par chaque Chambre d'Agriculture, devrait être mutualisée dans le Fonds National Stratégique de la Forêt et du Bois. Savez-vous que les propriétaires forestiers alsaciens payent des taxes foncières 22 fois supérieures à celles versées en Champagne-Ardenne. Pour vous donner mon cas précis, j'ai payé cette année 32 € par hectare pour ma forêt à Sainte-Croix aux Mines. J'ai découvert récemment que les taxes foncières se situent en moyenne entre 0,9 et 1,5 € par hectare en Champagne-Ardenne.

Dans ce contexte, une mutualisation serait injuste et inacceptable car elle dérogerait au principe d'égalité républicaine.

Siège social

MAISON DE L'AGRICULTURE
2 Rue de Rome
67309 Schiltigheim cedex
Tél. 03 88 19 17 92
E-mail : info@forestiersdalsace.fr

Siège administratif

MAISON DE L'AGRICULTURE
11 Rue Jean Mermoz
68127 Sainte-Croix en Plaine
Tél. 03 89 22 28 50
E-mail : info@forestiersdalsace.fr

*"Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures"*



Nous savons par expérience que l'augmentation de la récolte de bois et de la gestion durable ne peut se faire qu'avec des actions territoriales menées par des techniciens de proximité, connus et reconnus. Notre réseau de compétences humaines a permis des réalisations probantes financées pour beaucoup par l'effort fiscal des propriétaires forestiers privés et publics.

Il s'avèrerait tout aussi inadmissible de mutualiser les financements régionaux au niveau du Grand Est. Forestiers d'Alsace bénéficie encore cette année, d'une contribution de 147.000 € pour des actions menées dans le cadre du PPRDF. En Lorraine, l'ancien Conseil Régional ne soutenait pas ces actions, tandis que la Champagne-Ardenne n'a pas de PPRDF.

Confronté d'un côté à une augmentation des objectifs de mobilisation de bois, et de l'autre côté à une forte réduction des financements publics, Forestiers d'Alsace risque d'être contraint au licenciement économique de ses 5 salariés. Les postes des conseillers du Service Forêt de la Chambre d'agriculture seraient aussi menacés en cas de perte de la TATFNB. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé la motion ci-jointe lors de la Session de la Chambre d'agriculture d'Alsace. Elle a été votée à l'unanimité.

Si une évolution aussi dramatique devait se concrétiser, elle sonnerait le glas du développement forestier en Alsace, et sans doute la disparition de nos 10 associations forestières fédérées par Forestiers d'Alsace.

Restant à votre disposition pour toute précision, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Jean-Marie BATOT
Président du Service Forêt de la Chambre d'agriculture
Président de Forestiers d'Alsace

